

Communiqué de presse
Mercredi 30 août 2017

Un projet de budget élaboré dans un contexte en mutation

L'introduction du nouveau référentiel comptable MCH2 au 1er janvier 2018 induit une présentation du budget fondamentalement différente. Le projet de budget 2018 se caractérise par une maîtrise des charges, une baisse des recettes fiscales et un déficit liés au tassement de l'activité économique. Le Conseil administratif attendra la décision populaire du 24 septembre 2017 et les prévisions fiscales d'octobre prochain pour présenter un projet de budget amendé.

Le projet de budget 2018 est marqué par le passage au nouveau modèle comptable MCH2. Le Conseil administratif (CA) sera attentif à accompagner le Conseil municipal dans la compréhension technique qui rend désormais impossible la comparaison entre l'ancien et le nouveau modèle.

Maîtriser les charges

Comme chaque année, la croissance des charges est maîtrisée. Le taux annuel de croissance des charges sur les années 2008-2018 s'élève à 0.98% et accompagne la progression du nombre d'habitant-e-s qui s'élève à 15'000 en 10 ans. Le taux d'autofinancement des investissements sur la même période est de 137%. Le projet de budget déposé est déficitaire (-20 millions) du fait de la baisse des recettes fiscales principalement sur les personnes physiques imposées à la source (-31,3 millions). Cette baisse est le fruit des mutations économiques que connaît le Canton et des restructurations dans le secteur bancaire qui ont particulièrement touché la Ville. Fort de la bonne santé financière de la Ville de Genève comme le montrent les résultats excédentaires aux comptes, et considérant les projections économiques, le Conseil administratif présente un projet de budget déficitaire afin de maintenir les prestations et réaffirme sa volonté politique en matière de petite enfance, de sécurité et de solidarité internationale.

Renforcer l'accueil des enfants et améliorer la qualité de vie des familles

Le Conseil administratif entend poursuivre le développement de la prise en charge collective des enfants en Ville de Genève, dès le plus jeune âge et durant la scolarité primaire, en visant une égalité de chance et un épanouissement des enfants. Cette politique permet aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale. Dans ce cadre, 68 nouvelles places seront créées en 2018 au sein de structures d'accueil de la petite enfance. En parallèle, pour faire face à l'augmentation de la fréquentation de l'accueil parascolaire (+6.4%), le CA propose d'accroître la participation de la Ville de Genève au financement du Groupe intercommunal pour l'animation parascolaire (+657'000 francs). Enfin, pour répondre à une motion acceptée en 2017 par le Conseil municipal (M-1276), le Conseil administratif propose d'octroyer une subvention de 93'000 francs à l'association Pré en Bulle, afin qu'elle pérennise son offre d'espace d'accueil des enfants sur le site horticole de Beaulieu.

Accroître la sécurité de la population

La sécurité de la population fait naturellement partie des préoccupations majeures du Conseil administratif. Pour répondre à cette priorité et conformément à son plan d'action adopté en 2015, les trois casernes situées en Ville de Genève seront exploitées 24h/24 et

365j/365 dès 2019-2020 (contre une seule actuellement). Pour atteindre cet objectif, le CA intègre 3 nouveaux postes de sapeurs-pompier et sapeuses-pomprières afin d'atteindre le quota de 25 postes qu'il s'est engagé à créer en 2015.

Renforcer la solidarité internationale et la Genève internationale

La Ville de Genève s'est engagée à atteindre le seuil des 0.7% de son budget consacré à la solidarité internationale d'ici 2020, décision validée par le Conseil municipal en 2017. Pour progresser dans la réalisation de cet objectif, le Conseil administratif augmente le budget de la Délégation Genève Ville Solidaire de CHF 220'000 en 2018. Cette hausse permettra à la Ville de consacrer en 2018 0.58% de son budget à la solidarité internationale.

Réaffirmer son rôle d'employeur exemplaire

En 2018, le Conseil administratif entend réaffirmer le rôle de la Ville de Genève comme employeur exemplaire. Pour ce faire, il propose d'augmenter les charges de prévoyance professionnelle afin d'élargir, dès le 1er janvier 2018, la couverture LPP à tous les employé-e-s qui n'atteignent pas le seuil des 21'150 francs de revenu annuel (+388'000 francs). Par ailleurs, dans le cadre de la revalorisation des fonctions qui interviendra en 2018, consécutive à la finalisation du catalogue des fonctions-types de l'administration municipale, le CA souhaite augmenter les charges du personnel de 798'000 francs. Cette revalorisation concernera principalement la fonction d'agent-e de la police municipale (APM), Enfin, il propose de maintenir les mécanismes salariaux du personnel municipal du secteur de la petite enfance, du GIAP et de la FASE (+3.2 millions).

A travers ce projet, Sandrine Salerno, Conseillère administrative en charge des finances, explique au nom du CA qu'« en période de difficultés économiques conjoncturelles, il est essentiel que les collectivités publiques maintiennent les prestations à la population. Ce d'autant qu'à moyen terme, les projections économiques sont bonnes et les comptes 2017 s'annoncent d'ores et déjà positifs. Nous espérons que la situation de blocage institutionnel qui prévaut depuis le début de la législature prendra fin malgré l'année électorale cantonale ».

Contact médias :

Valentina Wenger-Andreoli

Département des finances et du logement

022 418 22 35 ou 079 508 24 34

valentina.wenger@ville-ge.ch